

Pèlerinage diocésain à Lourdes du 21 au 26 avril 2025 (soit 6 jours et 5 nuits)



Notice destinée aux Hospitalières et Hospitaliers,
à lire avant de remplir votre bulletin d'inscription et à conserver

« Avec Marie, Pèlerins d'espérance »

1 - Être Hospitalier à Lourdes :

C'est vivre l'expérience de la prière, de la fraternité et de la rencontre joyeuse avec nos frères fragilisés par l'âge, la maladie ou le handicap.

Au sein d'une petite équipe, l'Hospitalier se met au service du / des pèlerins qui lui sont confiés. Il fait preuve de :

- bienveillance, convivialité et joie envers les pèlerins accompagnés et les autres hospitaliers,
- disponibilité pour permettre aux pèlerins accompagnés de vivre pleinement tout le pèlerinage et pour venir en aide à des Hospitaliers en difficulté,
- ponctualité pour le respect des horaires de rendez-vous,
- rigueur pour le respect de la mission confiée dans des lieux ouverts à tous,
- rigueur dans le respect des consignes de sécurité nécessaires au milieu d'une foule de plusieurs milliers de pèlerins : port du badge, « jamais seul avec un pèlerin », etc.,
- capacité physique : rester debout plusieurs heures de suite, lever tôt / coucher tard, etc.,
- respect des lieux et de toutes les personnes présentes (*dans le sanctuaire et dans la ville*) par sa tenue (ni short, ni bermuda) et son attitude,
- esprit d'équipe.

En vous inscrivant comme « Hospitalière / Hospitalier », vous vivrez votre pèlerinage en aidant et en accompagnant ces personnes fragiles à vivre leur propre démarche de pèlerin. Vous vivrez des temps forts de prière et de partage afin d'être les uns pour les autres, les uns avec les autres, en marche avec le Christ, sous le regard de tendresse de Marie.

Il s'agit bien d'un pèlerinage - et non d'un séjour touristique -, auquel vous vous inscrivez. La bonne marche du pèlerinage nécessite le respect des pèlerins, le respect de son propre engagement comme Hospitalier et le respect des horaires.

Vous connaîtrez aussi les marches de longue durée, les stations debout prolongées, les manifestations de foule, l'exposition prolongée au soleil (ou à la pluie), le sommeil de courte durée. **Aménagements possibles (voir avec la responsable diocésaine)**

2 - Les Pèlerins accueillis :

Nous accueillons trois types de pèlerins avec des besoins d'accompagnement différents :

- **Les pèlerins « dépendants » ou malades** qui nécessitent des soins en chambre, une assistance médicale et doivent être aidés pour leur toilette et ou leur habillement, leur alimentation. Ils sont hébergés à l'Accueil Notre-Dame, établissement situé à l'intérieur des sanctuaires, qui dispose de lits médicalisés et d'équipements médicaux.
- **Les pèlerins « autonomes »** dans leur vie quotidienne, logés en hôtel, mais qui ont besoin d'être accompagnés ou rassurés dans leurs déplacements.
- Les pèlerins avec un handicap mental, **les « Colombes »**. Ces personnes ont besoin d'écoute et aussi d'attentions permanentes pour s'orienter, gérer leur argent, écrire une carte postale, etc.

3 - Missions des Hospitaliers à l'Accueil Notre-Dame :

A l'Accueil Notre-Dame (AND), l'Hospitalier fait partie d'une équipe encadrée par un(e) responsable et remplit une ou plusieurs missions :

a) Missions spécifiques en chambre :

- aide à la toilette : toilette partielle ou complète, douche, soins corporels ou de propreté,
- transferts des pèlerins malades : du lit au fauteuil, du lit à la douche, etc.,
- aide à l'habillement,
- ménage journalier et désinfection le dernier matin des locaux de l'étage occupé par notre Hospitalité.

b) Missions spécifiques à la salle à manger :

- préparation et desserte des tables,
- service des repas,
- aide à l'alimentation des pèlerins le nécessitant,
- nettoyage de la salle à manger après chaque repas.

c) Missions spécifiques aux brancardiers

- transferts des pèlerins malades : du lit au fauteuil, du lit à la douche, etc.,
- aide à l'habillement,
- ménage journalier et désinfection le dernier matin des locaux de l'étage occupé par notre Hospitalité.

d) Missions communes à tous les Hospitaliers de l'AND :

- roulage des fauteuils,
- écoute et attention aux personnes accompagnées,
- accompagnement des pèlerins dans les activités proposées (processions, cérémonies, catéchèse, achats etc...)

e) Services de garde :

- **Gardes de nuit** (21 h – 6 h 30) : assuré par 3 hospitalier(e)s pour répondre aux demandes des pèlerins, éviter que des pèlerins désorientés ne quittent l'étage, assurer la sécurité au niveau de l'étage. Une infirmière sera également de garde.
- **Gardes de jour** : chaque hospitalier sera amené à faire une ou deux gardes de jour en matinée ou en après-midi.
- **Gardes temps des repas : tous les hospitaliers**

Pour toutes ces gardes un planning sera établi par la responsable d'étage et affiché dans les chambres où vous assurez votre service. Il sera indiqué sur la feuille de route que vous recevrez au moment du départ.

4 - Missions des Hospitaliers en hôtel :

Ces Hospitaliers accompagnent des pèlerins, durant la journée.

Ils sont au service des pèlerins et leur permettent de rejoindre les points de rendez-vous et de respecter les horaires du programme proposé par l'Hospitalité.

Les Hospitaliers et leurs pèlerins font partie d'un même groupe sous la conduite de responsables. Ils sont logés dans un même hôtel proche du sanctuaire.

Les Hospitaliers, généralement en binôme, aident les pèlerins à se déplacer (tenir le bras, pousser un fauteuil roulant lors des processions, se rendre aux lieux de célébration ...), et se rendent disponibles dans cette mission d'attention, de bienveillance et d'écoute.

Des Hospitaliers peuvent être sollicités pour partager la chambre du pèlerin, la nuit (précisez sur le formulaire d'inscription si vous accepteriez de partager la chambre d'un pèlerin) ; l'Hospitalité vous contactera alors pour vous fournir plus d'informations sur la personne concernée.

5 – Formation des hospitaliers

L'Hospitalité propose des formations pour mieux accompagner les pèlerins.

Pour les nouveaux Hospitaliers

- Entretien individuel téléphonique avec l'un des membres de l'équipe diocésaine de l'Hospitalité pour discerner ensemble la mission qui vous sera confiée.
- Samedi 15 mars 2025 à Ermont au Centre Saint Jean-Paul II, 1 rue Jean Mermoz de 10 h à 16 h afin de présenter le sanctuaire de Lourdes et son message, le rôle des Hospitaliers et apprendre certains gestes tels que le poussage des fauteuils roulants.

Réunion générale obligatoire pour tous les Hospitaliers

**Elle est organisée le samedi 29 mars 2025 de 10h 00 à 16h00 au centre Saint Jean-Paul II
1 rue Jean Mermoz - Ermont.**

Elle a pour objectifs de rencontrer les responsables et les équipes, d'obtenir des informations concernant le(s) pèlerin(s) que vous accompagnerez, de présenter le pèlerinage 2025 à Lourdes.

6 - Constitution des équipes :

Pour permettre de constituer les équipes et répondre au mieux aux besoins des pèlerins et aux capacités des Hospitaliers, il vous est demandé d'indiquer dans le bulletin d'inscription vos souhaits de mission, mais aussi vos difficultés telles que pousser ou porter, vos hésitations à pouvoir effectuer certains soins en chambre femmes ou hommes. Nous en tiendrons compte autant que faire ce peut.

Lors de la journée du **29 mars 2025 à Ermont** nous vous confirmerons votre affectation.

7 - Votre inscription :

Votre fiche d'inscription est à renvoyer à l'Hospitalité, à l'adresse mentionnée en dernière page de cette notice, accompagnée de votre paiement et de **votre photo**. Les règlements en liquide sont possibles et feront l'objet de reçus. **Il est donc important que, lors de votre inscription, vous renseigniez soigneusement le bulletin d'inscription et que vous précisez le type de pèlerins que vous souhaitez accompagner ainsi que vos éventuelles difficultés à remplir certaines missions.**

Extrait de casier judiciaire

Nous encadrons de jeunes hospitaliers mineurs. De ce fait selon la nouvelle réglementation en vigueur il est demandé à chaque hospitalier de nous fournir un extrait de casier judiciaire vierge de moins de 6 mois que vous pouvez nous présenter avec notre inscription ou apporter le 16 mars prochain.

Pour l'obtenir :

Par internet : Service-public.fr. Une fois sur le site : Demande en ligne d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) (Démarche en ligne°

Par courrier : Si vous n'avez pas possibilité de le faire via internet vous pouvez aussi effectuer votre demande d'extrait de casier judiciaire en écrivant à : Casier judiciaire national, 44317 Nantes cedex 3. Votre demande doit indiquer vos nom, prénom, date et lieu de naissance ainsi que votre adresse postale.

Une formation via internet intitulée « Stop abus » et mise en place par les diocèses de Paris et toute l'Île de France est obligatoire cette année. A réception de votre bulletin d'inscription l'Hospitalité vous inscrira automatiquement à cette formation. Vous recevrez alors des codes pour pouvoir vous connecter. Cette formation dure 1 h 30 mais peut se faire par étape. L'Hospitalité recevra ensuite votre attestation de participation.

A l'issue de cette formation vous devrez signer la « charge de bienveillance ».

La date limite d'inscription est fixée au 10 mars 2025.

8 - LES TARIFS pour les Hospitaliers

	Hôtels Florida*** et Acadia***		Maisons Merci Marie et Bouillon pour les jeunes
	Chambre double	Chambre individuelle	Chambre 2 à 4 lits
Participation demandée	460 €	690 €	360 €
Participation de solidarité	Pour aider un pèlerin ou un hospitalier. Pour information, le pèlerinage revient à : 510 €		

Solidarité : aidez des pèlerins à partir à Lourdes !

Deux possibilités :

- Sans bénéficiaire de déduction fiscale – en ajoutant le montant de ma participation solidaire à ma participation financière.
- En bénéficiant d'une déduction fiscale avec la souscription Lourdes. Je joins à mon dossier d'inscription un chèque différent de ma participation, à l'ordre de « Don Pèlerinage Lourdes » ou je participe en ligne : don.catholique95.fr/lourdes

Ce prix comprend par personne :

- le transport Paris - Lourdes et retour en TGV ;
- le transfert de la gare de Lourdes à l'hébergement et inversement ;
- le séjour en pension complète, en chambre partagée, du dîner du lundi 21 avril 2025 au déjeuner (panier repas) du samedi 26 avril 2025.
- la contribution au sanctuaire ;
- les assurances : assistance - rapatriement, et responsabilité civile.

Ce prix ne comprend pas :

- le déjeuner du lundi 21 avril 2025,
- les boissons, les cafés, les extras et les dépenses à caractère personnel et les pourboires ;
- les offrandes pour les célébrations ;
- le supplément en chambre individuelle de **230 €** pour les hôtels Florida*** et Acadia*** ;
- la garantie annulation ;
- le pré et le post acheminement jusqu'à la gare Paris Montparnasse ;
- tout ce qui n'est pas inclus dans « ce prix comprend ».

9 - LES HOTELS

Hôtel FLORIDA* : pour Hospitaliers de l'Accueil Notre-Dame**

Hôtel ACADIA* : pour les pèlerins « autonomes », les colombes et leurs Hospitaliers**

Ces deux hôtels sont voisins (50 m) et de même catégorie ; ils sont situés à 10 minutes du sanctuaire et à 15 minutes à pied de l'Accueil Notre-Dame.

Nous y proposons principalement des chambres doubles et en nombre limité des chambres particulières.

Maisons Merci Marie et BOUILLON : Hébergement des jeunes Hospitaliers (16-35 ans environ).

Ce sont trois maisons de ville, situées à proximité de l'Accueil Notre-Dame, qui comportent une quarantaine de couchages en chambres de 2 à 4 personnes et un dortoir de 10 lits.

Des Hospitaliers prennent en charge l'organisation des repas, midi et soir, et la vie de la maisonnée, avec participation de tous les jeunes aux tâches ménagères.

10 - LE VOYAGE

Destination : Lourdes (France)

Date de départ : 21/04/2025 depuis la gare Paris Montparnasse

Date de retour : 26/04/2025 arrivée à la gare Paris Montparnasse

Transport :

Voyage en TGV Horaires communiquée 10 jours avant le départ

Transfert en car vers les hébergements.

11 - ANNULATION

L'hospitalier peut annuler à tout moment sa participation moyennant le paiement des frais d'annulation ci-dessous. Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Evêché de Pontoise – service de l'Hospitalité – 16 chemin de la Pelouse – 95300 PONTOISE

La date de réception de la lettre recommandée est retenue en cas de litige pour calculer les frais d'annulation et le montant à rembourser. Les frais d'annulation sont calculés comme suit, sur la base d'une somme forfaitaire et/ou en pourcentage du prix total du voyage :

DATE D'ANNULATION	FRAIS D'ANNULATION
Avant le 10/03/25	60 € non remboursables
Du 10/03 au 01/04/25	40% du prix total
Du 02/04 au 14/04/25	75% du prix total
Après le 14/04/25	100% du prix total

Circonstances exceptionnelles et inévitables (cas de force majeure)

Le participant peut annuler sans frais son inscription par suite de circonstances exceptionnelles et inévitables telles que définies aux conditions générales de participation (article 4).

La déclaration écrite faite par le participant doit obligatoirement être accompagnée de l'attestation médicale ou de toute autre pièce justifiant l'annulation, que ce soit pour maladie, accident ou cas de circonstances exceptionnelles et inévitables, dans les 10 (dix) jours suivant sa déclaration d'annulation.

A réception des documents, le service diocésain des Pèlerinages étudiera le remboursement des sommes versées. Cependant, pour toute annulation, 60 € seront retenus pour les frais engagés.

Formalités sanitaires :

L'Hospitalier s'engage à respecter et appliquer les mesures sanitaires en vigueur tout au long du pèlerinage.

Pour la sécurité de chacun, le respect des gestes barrières et le port du masque seront de vigueur pour les hospitaliers servant à l'Accueil Notre Dame.

12 – Règlements

L'inscription sera enregistrée après réception du bulletin d'inscription, d'un premier règlement de 100 € minimum, du casier judiciaire vierge et de la charge de bienveillance.

Les règlements peuvent être effectués par un ou plusieurs chèques, par virement(s) ou en liquide.

Pour les versements échelonnés, le dernier encaissement devra être effectué dans la mesure du possible en juillet 2025, au plus tard ; **les chèques sont transmis en une seule fois à l'inscription tous datés du jour d'émission. La date d'encaissement souhaitée sera indiquée au dos de chaque chèque.**

Les règlements sont établis à l'ordre de : « SERV DIO PELERINAGE HOSPITALITE » et envoyés à l'adresse suivante :

Evêché de Pontoise – Hospitalité, 16 chemin de la Pelouse 95300 Pontoise.

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessus.

13 - Conditions générales de participation aux pèlerinages organisés par le diocèse de Pontoise

Elles sont consultables sur le site du diocèse de Pontoise à l'adresse suivante

www.catholique95.fr/Lourdes2025

Envoi postal sur simple demande.

14 – Adresse d'envoi de votre dossier d'inscription et de vos paiements

EVECHE DE PONTOISE
Hospitalité diocésaine Notre Dame de Lourdes de PONTOISE
16, chemin de la Pelouse - 95300 Pontoise

Renseignements : ☎ **01 34 24 74 30**

Permanence : le jeudi après midi

les autres jours :

hospitalite95@catholique95.fr ou 06 14 84 94 68